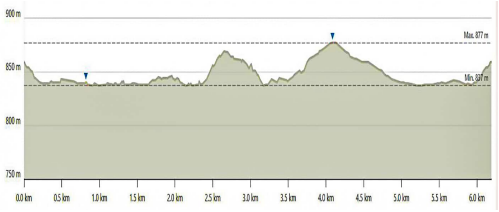
Autour du lac d'Aydat

ITI0613

Durée : **1h45**
Distance **6.5 Km**
Difficulté : **Facile**
Dénivelé : **105 m**
Altitude : **830/880 m**
Identifiant : **ITI0613**



Localisation de la commune de départ

Commune de départ : **Aydat**
Coordonnées du panneau de départ : **45.666996, 2.981501**

Localisation de la commune de départ : Le lac d'Aydat est situé à 20 km au sud-ouest de Clermont Ferrand
Point de départ : Longer le lac sur 700. Prendre à droite direction « Espace loisirs ». Le panneau de départ est à 50 m à droite. Parking dans le prolongement
Coordonnées du panneau de départ : 45.666955, 2.98133
Photo du point de départ : https://maps.app.goo.gl/24p9Wa4dp3aMHubc7

Descriptif

Départ : Dos au panneau de départ rejoindre la D90. L'emprunter à droite et à 50 m descendre à gauche en direction de l'office de tourisme. Le longer le lac à gauche. Franchir la passerelle, rejoindre la route que l'on suit à droite sur 450m jusqu'à un chemin à droite après le pont.

1 – Le prendre puis suivre la première route à droite menant à l'entrée du camping et emprunter le sentier à droite entre le camping et le lac. Franchir deux passerelles et continuer pour déboucher sur une route. Aller à droite sur 50 m et poursuivre sur le chemin à droite. Au carrefour en T, tourner à droite sur le chemin du pont de l'Arche, franchir le pont (belvédère avec vue sur le lac, plaque thématique). A l'intersection poursuivre à droite puis, à la suivante, aller à gauche et continuer en restant à droite (vue sur le lac et le puy de Dôme) jusqu'au village de Poudure.

2 – Prendre la route de Poudure. Au carrefour à l'entrée d'Aydat se diriger à droite, passer devant la mairie et à droite de l'église. Suivre la rue du stade et immédiatement après le terrain de football bifurquer à gauche. Cheminer sur les passerelles au-dessus de la zone humide qui rejoignent la route. La suivre à droite. Longer le lac jusqu'à l'office de tourisme et remonter sur la route pour rejoindre le point de départ.

Information

Chemin longeant la plage inaccessible pendant la durée des travaux (au moins 15 mois --> 1 ier trimestre 2028)

